



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2024- **043**  
Date : **15 JAN. 2024**  
Mis en ligne le : **15 JAN. 2024**

**Objet :** **Modification de l'arrêté municipal n° PA 2023-897  
Renouvellement réseau acier gaz**

**Lieu :** **Boulevard de l'Europe**

**Durée :** **Du 15 janvier au 2 février 2024**

Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;  
**Vu le** code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;  
**Vu** le code pénal ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 20-63 du 27 mai 2020, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAFF pour la gestion des espaces publics, voirie et propreté ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2023-897 du 21 décembre 2023 portant autorisation de travaux à la société TETRAD ;  
**Vu** la demande, en date du 9 janvier 2023 de la Sarl TETRAD, sise 290 rue du Mirage, Zac Mitra à 30800 Saint Gilles, sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux de renouvellement de réseau acier gaz pour le compte de GRDF également sur la chaussée du boulevard de l'Europe ;  
**Considérant** la nécessité de régler la circulation et d'assurer la sécurité publique sur le territoire de la commune ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2023-897 sont ainsi modifiées :  
"La Sarl TETRAD est autorisée à effectuer des travaux de renouvellement de réseau acier gaz pour le compte de la Société GRDF, dans le boulevard de l'Europe, du 15 janvier au **2 février 2024**."

#### Article 2

Du 15 janvier au 2 février 2024, de 9h à 18h, le permissionnaire procédera à un rétrécissement de la chaussée sur le boulevard de l'Europe, dans le sens Centre-Ville/Zone Industrielle, afin d'effectuer des travaux de mise en place d'un chanfrein en enrobé sur l'îlot central et de raccordement au réseau GRDF. En dehors des horaires précités, la voie de circulation restera libre.

#### Article 3

Les autres dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2023-897 restent inchangées et sont prolongées jusqu'au 2 février 2024.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice de l'Environnement et Aménagement du Paysage,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,

**Lalia ATTAF**  
**Adjointe au Maire,**  
Déléguée Gestion des Espaces  
publics, Voirie, Propreté

